

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les pièces demandées

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Communes

Identification du propriétaire

Mme // M. NomPrénom

Adresse actuelle

Code postal Ville

Téléphone Courriel

ou **ENTREPRISE** Contact

Obligatoire N° SIRET *(Joindre un extrait Kbis de votre société)*

Observations

.....

.....

- Je souhaite que la pose du compteur soit réalisée dans les 8 jours.
Mon règlement peut être encaissé immédiatement.

Fait le :

Signature :
Avec la mention " Bon pour accord"

« Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat.
Si vous souhaitez que la pose de compteur soit réalisée avant la date d'expiration, cochez cette case. »

Il est convenu que :
Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission Informatique et Liberté.

Compte rendu de l'intervention :

Date de pose :

Compteur :

Cyble :

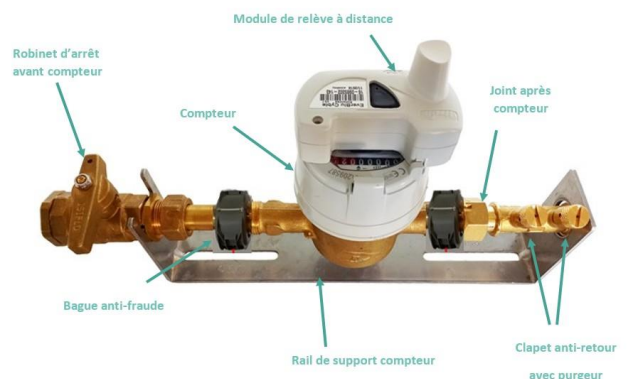
Calibre : Index de pose :

Information emplacement :

.....

.....

.....



Notice d'application Pose de Compteur

Lorsque les travaux de raccordement au réseau public sont réalisés :

La pose du compteur d'eau et l'ouverture du branchement, seront effectuées dès réception du dossier complet.

1 - Remplir et Signer le formulaire

2 - Joindre une photocopie de la pièce d'identité du ou des demandeurs

3 - Joindre les pièces justificatives

Le plan de situation et le plan de masse

9 L'attestation notariale de propriété

La demande de pose de compteur

9 Le règlement de 345.27 € pour la pose d'un compteur ⌚ 15 (Maison individuelle)

9 Chèque à l'ordre de " SPL les Eaux du SAG^e "

9 Le contrat de fourniture d'eau rempli et signé

L'arrêté du permis de construire

4 - Retourner nous votre demande

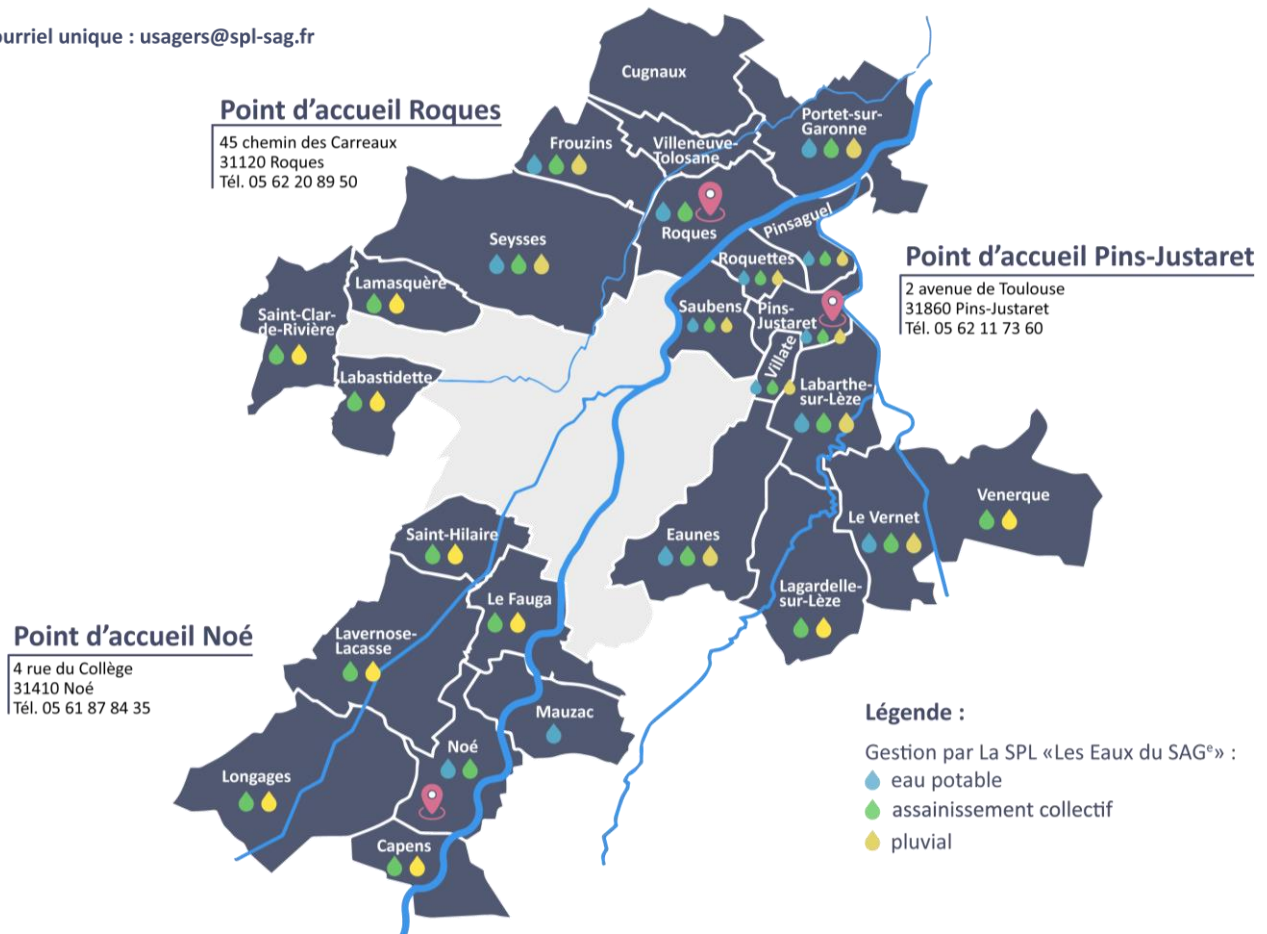


A SAVOIR :

Le compteur doit être protégé contre le gel par l'utilisateur en assurant dans la niche une protection thermique efficace (polystyrène, polyuréthane...) et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi l'utilisateur sera tenu responsable de sa détérioration.

3 Points d'Accueils

» Un courriel unique : usagers@spl-sag.fr



La SPL les « Eaux du SAG^e » ne pose pas les compteurs pour les communes ci-dessous, veuillez contacter l'organisme gestionnaire de l'eau potable :

Capens, Longages, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Saint-Clar-de-Rivière, Lamasquère, Labastidette et Saint-Hilaire

Syndicats des Eaux
du Coteaux du Touch
(SIECT)- 05 61 56 00 00

Lagardelle /s Lèze

Service Public de l'eau Hers
Ariège (SPEHA)- 05 34 66 71 20

Venerque

SMEA - Réseau 31
05 61 24 83 31